

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 18 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 18 du mois d'octobre à 18 heures 00 minute, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 13 octobre 2021.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Jean Pierre BUERBA, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Raphaël BENOIT, Kate MARIE, Jean-Laurent PEREZ, Laura LAVILANIE

ABSENTS EXCUSES

Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Raphaël BENOIT
Sylvie BIRABEN procuration à Nadine DESMARAIS
Jean-Baptiste GRANGE
Jean-Philippe DELARUE procuration à Stéphane AUZERAL

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Raphael BENOIT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **30 septembre 2021**

Le compte rendu du conseil municipal du **30 septembre 2021** est approuvé à l'unanimité.

PROJET DE PARCOURS PATRIMONIAL

(77-2021)

Madame la 1^{ère} adjointe rappelle que la commune s'est engagée en octobre 2020 dans une démarche d'accompagnement avec le cabinet Ted Conseil, subventionnée par le département, pour l'analyse de l'attractivité touristique d'Arreau.

Cette étude qui a été présentée en comité de pilotage le 13 juillet 2021 et validée par le conseil municipal a donné lieu à un plan d'actions sur plusieurs années autour de plusieurs axes dont le « Fil d'histoire : Mettre en récit le patrimoine.

La réalisation d'un parcours patrimonial est envisagée pour atteindre l'objectif de cet axe.

Elle doit permettre la mise en récit, la valorisation du patrimoine riche d'Arreau (monuments historiques classés, ses personnages célèbres, son histoire à travers les siècles) et la réponse aux attentes des habitants et des touristes qui fréquentent notre village, principalement des familles (parents et grands- parents).

Ce parcours est donc conçu pour être à la fois un circuit « classique » composé de panneaux descriptifs de l'histoire, des différents bâtiments et des personnages marquants. Ce parcours sera aussi ludique, de type « jeu de piste virtuel » pour les familles et les plus jeunes.

Le montant prévisionnel de la réalisation de ce parcours s'élève à :

- 10 858.40€ HT pour la fourniture et la pose de panneaux et supports.
- 14 000€ HT pour la conception et réalisation du parcours virtuel et du contenu multi- média (réalité superposée, petits films d'animation, énigmes...).

Soit un coût total de 24 858.40€ HT.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- Autorise M. le Maire à présenter le dossier « réalisation d'un parcours patrimonial » auprès de la Région Occitanie, au titre du Grand Site Occitanie, à hauteur de 20% du montant de l'opération,
- Autorise M. le Maire à présenter le dossier auprès du département des Hautes Pyrénées dans le cadre de « l'Appel à Projets pour les pôles touristiques des Hautes Pyrénées » à hauteur de 50% du montant de l'opération.
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes.

PLAN DE FINANCEMENT SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (78-2021)

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise lors du conseil municipal du 30 septembre 2021, qui a prescrit la révision de la ZPPAUP en SPR, instauré la commission locale du Site Patrimonial Remarquable, de rechercher un prestataire, d'approuver l'organisation de la concertation et de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de la DRAC.

Dans ce contexte, il est important de confier l'étude à un prestataire spécialisé dans la valorisation de l'architecture et du patrimoine qui apportera toutes les garanties de réussite et de rigueur à l'évolution de la ZPPAUP en SPR. Il doit apporter une dimension didactique mais aussi environnementale au règlement.

Au vu de ces paramètres incontournables, le Maire propose de retenir l'offre de Monsieur René Colonel. En effet son passé professionnel d'architecte du patrimoine et sa connaissance approfondie du territoire et en particulier de la commune d'Arreau, doivent nous donner les garanties nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Le montant de l'étude s'élève à 39970 € HT. La subvention de la DRAC devrait s'élever à 50%.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- Autorise M. le Maire à accepter le devis de Monsieur Colonel René
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes.

PRESTATION POUR DOSSIER « PLUS BEAUX VILLAGES DE France » (-2021)

Reporté à un conseil municipal ultérieur

FORET : DEVIS SANGUINET

(79-2021)

Le Maire présente l'offre faite par l'entreprise Sanguinet SAS établie à Juillan pour l'enlèvement de chablis de sapin pectiné située en forêt communale d'Arreau parcelle n°40 et 41 (versant Payolle).

Il s'agit d'une partie de forêt qui n'a pas pu être exploitée lors des premiers travaux de débardage après la tempête Barbara d'octobre 2020.

L'entreprise propose 17 € la tonne pour la qualité sciage/palette et 5€ la tonne pour la qualité trituration.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- Autorise M. le Maire à accepter le devis de l'entreprise Sanguinet
- Mandate l'ONF pour superviser ces travaux

QUESTIONS DIVERSES

COURRIER MR OUSTEAU

Monsieur le Maire a lu le courrier de Mr Ousteau par rapport au bâtiment de la zone artisanale. Dans ce courrier, Mr Ousteau regrette que ce bâtiment n'ait pas pu être accordé au réseau d'assainissement collectif et demande en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Philippe CARRERE

Maire d'ARREAU